

SOCIETE MIXTE DE TIR DE THUIR



Maison des Jeunes et de la Culture
1 rue Pierre Semard
66300 THUIR

N° affiliation FFT : 88172 -- N° club : 11.66.005 -- Agrément Jeunesse et Sport : N° 66 S 393 du 26/10/86

Président : MALAFOSSE Pierre
Traverse de Thuir
66300 TROUILLAS
Tél. : 04 68 53 30 23 - 06 03 56 63 96
Mail : pierre-malafosse@orange.fr

Thuir le : 29 / 09 / 2017

RAPPORT D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

29 septembre 2017 - Procès verbal

Le 29 septembre 2017 s'est tenue l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Mixte de Tir de Thuir à la Maison des Jeunes et de la Culture de Thuir.

Le quorum étant atteint avec 103 membres présents ou représentés sur 152 licenciés à jour, le président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres présents.

Cette année une réflexion est menée sur le bénévolat et la protection de l'engagement libre et gratuit des bénévoles au sein de l'association. Le président rappelle que le bénévolat, outre le fait qu'il est gratuit, est aussi un acte de dévouement qui exige le don de soi, un acte d'humilité qui engage la personne où elle est nécessaire dans l'association, un acte de générosité sans chercher de reconnaissance particulière, un acte de persévérance personnelle ou l'ancienneté n'est pas un privilège et surtout un acte qui a son terme.

En faisant ce constat, le président veut mettre en garde les « utilisateurs » qui veulent consommer sans s'engager, de la vigilance et du respect dont ils doivent faire preuve à l'égard du bénévole dont le statut reste très fragile.

Le bénévole, outre le partage du plaisir que représente l'activité de l'association, s'impose volontairement des contraintes pour le bien de tous et que le manque de civisme peut décourager.

Et la particularité de notre sport impose une discipline intransigeante tant au niveau sécurité que manipulation des armes et qui nous a demandé, il y a quelques années, de revoir le Règlement Intérieur dont la souplesse permet à chaque assemblée de pouvoir modifier ou rajouter des textes complétant les consignes établies par le Comité Directeur.

Pour cette année, lecture est faite à l'assemblée des ajouts et modifications concernant les chapitres 2-5, 3-1-7, 3-3, 4-2-1, 4-4-3 et 4-6 du Règlement Intérieur. Les modifications du RI lues et soumises à l'assemblée sont acceptées à la majorité absolue.

Le président informe l'assemblée du nouveau décret N° 2017-909 du 9 mai 2017 relatif au contrôle de la circulation des armes et détention de munition.

Le président rappelle le rôle important du permanent et énumère, d'après le Règlement Intérieur de la société, ses missions d'aide, de conseil et de surveillance pour le bon fonctionnement du club. Quand le président n'est pas présent, il a toute autorité pour gérer les différents ou un manquement à une règle de sécurité dans l'enceinte du stand. En cas de problème, un rapport sera adressé au Comité Directeur qui avisera et pourra, suivant la gravité de la faute, prononcer l'exclusion du club.

Et pour conclure le rapport moral, le président met l'accent sur le fait que, depuis déjà quelques années dans la continuité de l'objectif prévu par le Comité Directeur, un effort est demandé aux utilisateurs des installations pour la gestion du tri sélectif consistant dans le recyclage des cibles (boîtes à disposition) et des douilles (balais, pelle et seau à disposition). Il est prévu cette saison, dans le maintien cette action, d'aménager la ciblerie 25 m pour la récupération des déchets de plomb.

La saison passée a vu la réalisation de deux postes sur gongs au pas de tir : Tir aux Armes Réglementaires, dans un souci d'économie et de confort pour les tireurs, l'éclairage du 10m a été remplacé en leds, les caméras ont fini d'être installées sur les différents pas de tir et ont déjà prouvé leur efficacité sur une intrusion dans le stand.

Et, bien sûr, le président remercie sincèrement les bénévoles qui répondent toujours présents aux sollicitations des divers travaux ainsi que la mairie toujours présente elle aussi et sans qui le stand ne serait certainement pas devenu ce qu'il est .

Le rapport moral soumis à l'assemblée est accepté à la majorité absolue.

Rapport sportif :

Lecture par Jean-Luc des nombreux podiums réalisés par l'Ecole de Tir et les adultes s'étant distingués lors des diverses compétitions amicales et officielles au niveau départemental, régional et national (voir annexe).

Nicole Vinyas cite à l'assemblée la performance de Chloé Pomarède, poussine à l'Ecole de Tir, qui, pour sa première année de tir, s'est qualifiée pour les Championnats de France à Lorient.

Le président remercie Philippe Bour d'avoir su clarifier les résultats des nombreuses disciplines tirées par les compétiteurs du club.

Le rapport est accepté par l'assemblée à la majorité absolue.

Rapport financier :

Notre trésorier, Jean-Luc Vinyas, présente le rapport financier de la saison écoulée (voir en annexe).

Le rapport est accepté par l'assemblée à la majorité absolue.

Renouvellement du tiers sortant du Comité Directeur :

Cette année pas d'autres candidatures reçues.

2015 : Paul REGNIER, Pierre GARCIA et Robert DE MONTELLA

2016 : Jean-Luc VINYAS, Pierre MALAFOSSE et Philippe BOUR

2017 : Nicole VINYAS, Alphonse SCHONK et Pierre ESCUDE sont renouvelables .

Les trois membres renouvelables du Comité se représentent et sont réélus à la majorité.

Le président actuel, M. MALAFOSSE Pierre, se représente à son poste et est réélu par l'assemblée à la majorité des membres présents et représentés.

Il remercie l'assemblée et le Comité pour la confiance qu'ils lui accordent.

Le président remercie la mairie représentée à cette assemblée par le président de l'Office Municipal des Sports, Thierry Voisin qui encourage, comme chaque année, les responsables du clubs à continuer leur politique et met l'accent lui aussi sur la protection du bénévole.

Le président répond aux diverses questions des membres présents et clôt l'assemblée en remerciant encore une fois les membres du Comité et du club de leurs efforts pour que la SMTT continue de se distinguer tant sur le plan convivialité que sur le plan sportif.

Une collation partagée ensemble conclura cette Assemblée Générale.

Le Président : Pierre MALAFOSSE

Le Trésorier : Jean-Luc VINYAS

Le secrétaire : Alphonse SCHONK

